



AVIS PUBLIC DONNÉ AUX INTÉRESSÉS À L'ÉGARD DE DÉROGATIONS MINEURES

PRENEZ AVIS que le Conseil municipal de Ville de Sutton tiendra, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 11, rue Principale Sud, à Sutton, le **15 janvier 2018**, à 19h30, une séance au cours de laquelle il statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes:

1.	Numéro de cadastre :	4 867 655 du cadastre du Québec
2017-90056	Numéro d'immeuble :	168, chemin de la Sablière
	Nature et effet de la demande :	La demande vise à autoriser la construction d'une remise isolée en cour avant, alors qu'en vertu de l'article 65 du Règlement de zonage numéro 254, les constructions accessoires ne sont pas autorisées en cour avant.
2.	Numéro de cadastre :	4 849 573 du cadastre du Québec
2017-90062	Numéro d'immeuble :	chemin Dyer, Route 139 nord et chemin Mudgett
	Nature et effet de la demande :	La demande vise à autoriser que la superficie de surface dégarnie soit de 3 450 mètre carrés, alors qu'en vertu de l'article 119 du Règlement de zonage numéro 254, le maximum prescrit de surface dégarnie est de 2 000 mètres carrés pour les terrains d'une superficie de 5 000 mètres carrés et plus.
3.	Numéro de cadastre :	5 095 997 du cadastre du Québec
2017-90066	Numéro d'immeuble :	Chemin Driver
	Nature et effet de la demande :	La demande vise à autoriser qu'une habitation unifamiliale isolée soit implantée à 10 mètres de la ligne avant, alors qu'en vertu de la grille des spécifications zone PAM-07 du Règlement de zonage numéro 254 un tel bâtiment doit être implanté à une distance minimale prescrite de 20 mètres.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce **20^e** jour du mois de **décembre** de l'an **2017**.

Julie Lamarche, OMA
Greffière